



Pour un monde rural vivant !



MJC CENTRE SOCIAL
LÉO LAGRANGE
ÉPINAL



Fait à Epinal, le 18 octobre 2017

Monsieur le Préfet,

Le monde associatif a appris au cours de l'été la décision du gouvernement de réduire drastiquement le nombre de contrats aidés pour 2017 et 2018, arguant d'une faible efficacité de ce dispositif en matière de réduction du chômage. Tout en étant parfaitement conscients de la nécessité d'évaluer l'efficacité des politiques publiques, et de les faire évoluer tant que de besoin pour qu'elles répondent pleinement à leurs objectifs, nous ne pouvons que regretter très vivement cette décision prise sans concertation préalable. Nous redoutons qu'elle ne soit à court terme porteuse d'effets sociaux et économiques très négatifs.

Les associations de solidarité ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'effet de cette réduction pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, qui bénéficient grâce aux contrats aidés d'une chance d'insertion ou de réinsertion et d'un accompagnement permettant de briser la spirale de l'exclusion née du chômage de longue durée. Supprimer brutalement cette opportunité conduit à renvoyer des milliers de personnes à une situation de précarité et d'isolement.

Acteur du lien social, l'ensemble du monde associatif partage pleinement cette préoccupation.

Cette décision suscite également des inquiétudes fortes pour nombre d'associations quant à leur capacité à continuer à mener dans les prochains mois leurs actions de proximité au service des citoyens. Les emplois aidés sont, en effet, une ressource précieuse pour les acteurs non lucratifs. Cette politique publique, si elle est une politique de l'emploi, est également une politique de soutien au développement des actions d'intérêt général que mènent associations et collectivités dans une logique d'utilité sociale et ne peut donc être évaluée uniquement à l'aune d'une logique comptable. **Soutenues par plus de 30 000 bénévoles réguliers, les activités d'intérêt général portées et développées par le monde associatif vosgien sont facteurs de solidarité, de lien social, de vie locale dans nos villes et nos villages.**

Ce sont aussi des activités pourvoyeuses d'**emplois locaux** dont les retombées économiques sont positives pour les territoires. Dans les Vosges, on compte **environ 7500 associations** de toutes tailles, actives dans tous les domaines de la société (l'éducation, la culture, le social, la santé, l'environnement, la défense des droits, les loisirs) et pour lesquelles **8850 salariés** travaillent soit **un salarié sur dix du secteur privé**.

Résilientes et innovantes, les associations ont réussi à maintenir leur capacité d'emploi tout au long de la crise économique. Entre 2000 et 2015, **l'augmentation des effectifs salariés a été de 15,9% dans le secteur associatif vosgien (soit 1215 emplois supplémentaires) contre un très net repli de - 19,3% pour l'ensemble du secteur privé du département.**

Investies au cœur des territoires et au plus près des besoins des citoyens, les contrats aidés leur ont permis de développer et renforcer leurs actions, tout en s'investissant dans l'accompagnement et l'insertion de leurs salariés.

Leur équilibre économique est cependant fragile et plusieurs mesures ou évolutions récentes sont sources d'inquiétude pour nombre d'entre elles. Par exemple, la diminution de l'accompagnement

de la Région « Grand Est » depuis la fusion née de la loi NOTRe, les nouvelles réductions de dotations aux collectivités, premier partenaire financier public des associations, le décret du 28 juin 2017 relatif à l'organisation des rythmes scolaires ou la disparition du ministère de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

L'ensemble de ces décisions, sans préavis ni concertation, et l'absence d'ambition pour une réelle politique de soutien au développement de la vie associative nous amène aujourd'hui à alerter les élus locaux et les vosgiens que nous savons attachés aux associations.

Dans ce contexte, nous tenons à les informer de la diminution probable des activités associatives accessibles au plus grand nombre. **A l'heure où le maintien du lien social semble plus que jamais primordial, la disparition de services ou de manifestations diverses nous apparaît dangereuse pour la cohésion de nos territoires et de ses habitants.**

C'est pourquoi, nous espérons par la mobilisation forte des acteurs associatifs, aux côtés des collectivités, que le gouvernement reviendra sur sa position en maintenant pour l'année 2017 un nombre de contrats aidés équivalent à celui du premier semestre et en prévoyant une phase de concertation pour préparer l'année 2018.

Plus largement, il est essentiel et urgent que les pouvoirs publics prennent en considération les spécificités et l'importance du secteur associatif.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre plus haute considération.

Madame Béatrice HUMBLLOT-BOYE
Présidente de la FDFR des Vosges

Monsieur Olivier MAROTEL
Président des Francas des Vosges

Madame Christine DEVALLOIS
Présidente de la
Ligue de L'Enseignement des Vosges

Madame Sandrine BURGER
Présidente du Centre Social Léo Lagrange

Monsieur Jean-Marie LIENARD
Président du Centre Social Louise Michel

Madame Lydia ANIKINOW
Présidente de l'association CTPS

Copies : Députés et Sénateurs des Vosges, Conseillers Régionaux des Vosges, Président du Conseil Départemental des Vosges, Associations des Maires des Vosges.